

Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX,
Le quatorze décembre,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 08 décembre et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le
21 décembre 2022*

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,
Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Saïd LAOUADI, Laurent PASTOUR, Fabienne LEPERS, Adjoints au Maire,

Etienne DELEPAUT, Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Fatima KARRAD pour les délibérations 1, 22 et 24, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Bruno DUQUESNOY, Emmanuelle GUILLAIN pour les délibérations 1, 22 et 24, Eugénie CARBON, Gaëtan DECOSTER, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY pour les délibérations 1, 22 et 24, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers,
Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Karima CHOUIA, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Chantal LAHARNAR, ayant donné procuration à Francis VERCAMER
Sabine HONORE, ayant donné procuration à Sabine HONORE

ABSENTS

Fatima KARRAD pour les délibérations 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 25, 26 et 27

Emmanuelle GUILLAIN pour les délibérations 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 25, 26 et 27

Thibaut THIEFFRY pour les délibérations 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 25, 26 et 27

Christelle DUTRIAUX

Rafik BZIOUI

DEL/2022/FI/109
EXERCICE BUDGETAIRE 2022
BUDGET PRINCIPAL
ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES TRANSFEREES APRES
DISSOLUTION, DE LA CAISSE DES ECOLES VERS LE BUDGET PRINCIPAL DE
LA VILLE DE HEM

Par délibération du 30 septembre 2020, le Conseil Municipal a entériné la dissolution de la caisse des écoles, à compter du 31 décembre de la même année. Il a par ailleurs acté l'intégration des résultats de l'établissement au budget principal de la commune.

En application de cette délibération, le budget principal de la ville reçoit donc dorénavant les écritures comptables provenant, de manière résiduelle, de la gestion des résultats intégrés, et de l'exécution des dépenses et recettes correspondantes.

Dans ce cadre, il est donc demandé, en lien avec les services du trésor public, d'admettre en non-valeur des créances restées, au terme de la mobilisation des moyens de poursuite dont ils disposent, les soldes des titres de recettes repris dans la liste figurant ci-après :

Compte	Exercice	N° de pièce	Nom du débiteur	Restes à recouvrer
4111	1998	T-18	Conseil Général du Nord	43,56 €
4111	1999	T-188	Conseil Général du Nord	11,34 €
4111	1999	T-224	Conseil Général du Nord	112,92 €
4111	1999	T-486	Conseil Général du Nord	51,99 €
4111	2000	T-413	Conseil Général du Nord	1 969,14 €
4111	2001	T-318	Conseil Général du Nord	265,69 €
4116	2006	T- 17	UTPAS Roubaix/Hem	60,00 €

Total admis en non-valeur

2 514,64 €

Vu l'avis conforme de la commission Finances, économie et Administration Générale,

A l'unanimité des présents, le Conseil municipal décide de bien vouloir constater dans la comptabilité du budget principal, l'admission en non-valeur de ces créances pour un montant total de 2 514,64 euros, au compte 6541.

Les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération sont prévus au budget principal 2022.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
 Pour copie conforme,
 Le Maire,

